

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019 A 18h00**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'Allos à 18h00, sous la présidence de Madame Marie-Annick BOIZARD, Maire d'Allos, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 15

CONSEILLERS PRESENTS : Marie-Annick BOIZARD (Maire), Danielle GUIRAND, Sylvain BARBOTIN, Jacques DALMASSO, François EYFFRED, Michel LANTELME, Julien MATHERON, Jean-Marc MICHEL, Stéphane PELLISSIER, Guillaume POUSTIS,

CONSEILLERS ABSENTS:

Anne-Sophie GHELLA (pouvoir à Marie-Annick BOIZARD),
Alberte VALLEE (pouvoir à Guillaume POUSTIS),
Philippe BIANCO (pouvoir à Jean-Marc MICHEL),
Marc ELDIN (pouvoir à Danielle GUIRAND),
Serge ZORGNOTTI (pouvoir à Michel LANTELME), Ce pouvoir n'est pas parvenu en Mairie à l'ouverture du CM.
En cours de conseil, suite à un entretien téléphonique M LANTELME a montré à l'assemblée son SMARTPHONE)

SECRETAIRE: Sylvain BARBOTIN

**1/ DISSOLUTION DE LA REGIE OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DU VAL D'ALLOS CREEE
SOUS FORME D'UN SPA DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération séance du 3 Mars 2016 portant création de l'office municipal de tourisme sous forme d'un SPA doté de la seule autonomie financière et sans personnalité morale.

Considérant la volonté de la majorité actuelle du conseil municipal de modifier le mode de gestion et d'autonomie de cette structure,, il convient de se prononcer sur la dissolution de la régie actuelle (avec seule autonomie financière) avant la création d'une nouvelle régie (avec autonomie financière et personnalité morale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 8 voix (procuration de M ZORGNOTTI considérée valide !) pour et 7 voix contre, décide de dissoudre la régie de l'office municipal de tourisme du Val d'Allos sous sa forme actuelle.

La dissolution sera effective courant 2020 à l'issue de toutes les opérations relatives à la gestion de l'année 2019. (Vote du compte administratif et du compte de gestion).

**2/ CREATION D'UNE REGIE DOTE DE LA PERSONNALITE MORALE ET DE L'AUTONOMIE
FINANCIERE (STATUTS – DOTATION FINANCIERE) DESIGNEE PAR OFFICE DE TOURISME DU
VAL D'ALLOS ; 3 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE
DE TOURISME DU VAL D'ALLOS.**

Après en avoir délibéré, (la dissolution étant considérée comme actée) le conseil Municipal décide :

- D'approuver la création de la régie personnalisée
- D'approuver les statuts
- D'approuver la dotation initiale de 800 000€
- De procéder à la nomination des 7 membres issus du conseil municipal et 6 socio-professionnels
- De désigner comme suit les 13 membres du CA
 - Sylvain BARBOTIN, élu
 - Philippe BIANCO, élu
 - Jacques DALMASSO, élu
 - Michel LANTELME, élu
 - Julien MATHERON, élu
 - Alberte VALLEE, élue
 - Gérard BRACALI, représentant de l'exploitant du domaine skiable
 - Florent PLAZY, représentant des écoles de ski
 - Christiane FOURNIER, représentante des hébergeurs (résidences / hôtel)
 - Jean-Louis CEZE, représentant des commerçants /artisans
 - Isabelle PELLISSIER, représentante des prestataires d'activité
 - Pierre MARTINOT, représentant des restaurateurs/brasserie

3 / ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 6 DES MARCHES EN ACCORD-CADRE DU DENEIGEMENT DES VOIES, PLACES ET AIRES DE STATIONNEMENT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 8 voix contre 7 décide d'attribuer les lot n°1 et 6 du marché en accord-cadre à bons de commande du déneigement des voies, places et aires de stationnement de la commune à EIFFAGE Route Méditerranée et d'autoriser le Maire à signer les marchés.

4 / DEVIS DIVERS.

- Avenant 1 au marché de réhabilitation de l'immeuble de la Poste d'Allos lot 4

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant 1 du lot 4 du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Poste d'Allos pour les travaux de menuiseries intérieures d'un montant de 1060,00 € HT.

- Avenant 1 au marché de réhabilitation de l'immeuble de la Poste d'Allos lot 7

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant 1 du lot 7 du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble de la Poste d'Allos pour les travaux de plomberie pour un montant de 2342,76€ HT.

-Achat divers pour le fonctionnement du cinéma de l'Aiguille de la Foux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer le devis de la société ADDE d'un montant de 1 608,48 € T.T.C pour la fourniture de lampes Xénon pour le projecteur du cinéma de l'Aiguille.

5 / Subvention exceptionnelle en faveur des populations sinistrées de la commune des Mées suite aux dégâts de l'éboulement du 2 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer par l'intermédiaire de l'Association Départementale des Maires des Alpes de Haute Provence une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € en faveur du collectif des sinistrés de la commune des Mées.

6 /Subventions de fonctionnement aux associations : affectation d'une partie du montant restant disponible de l'exercice 2019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de fonctionnement de l'association A.I.D.E.P afin de financer un projet de mise en place d'oriflammes sur le front de neige du Seignus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 200 € à l'association A.I.D.E.P.

La séance est levée à 19h45